

CONSIGNES OFFICIELLES POUR LE DÉPÔT DES DOCUMENTS – DEMANDE DE BOURSE

Afin de garantir un traitement rapide, fiable et conforme de votre dossier, tout document transmis doit impérativement respecter les règles suivantes. Tout document illisible, mal cadré, incomplet, mal orienté ou non conforme sera rejeté.

1. QUALITÉ DES PHOTOS ET SCANS

Les documents doivent obligatoirement être :

- Suffisamment calés et stables :

Le document doit être posé à plat. La photo ne doit pas être prise en mouvement.
Pour les cartes d'identité : la photo doit être parfaitement calée, sans inclinaison.

- Sans aucun élément extérieur visible :

Aucune cuisse, main, doigt, clavier, table, lit, voiture, mur texturé ou objet ne doit apparaître. Le document doit être le seul élément visible sur l'image.

- Bien cadrés :

Le document doit apparaître en totalité.

Aucun bord coupé. Aucune partie masquée.

- Bien orientés :

Documents à l'endroit uniquement.

Pas de photo de travers. Pas de document retourné.

- Parfaitement lisibles :

Aucun flou.

Pas d'ombre, pas de reflet.

Pas de photo sombre ou surexposée.

Tous les textes doivent être lisibles sans zoom excessif.

- Documents scannés = fond neutre obligatoire :

Aucun élément ne doit apparaître en arrière-plan.

Ni table, ni clavier, ni mobilier, ni environnement de travail.

- Formats acceptés :

PDF fortement recommandé.

JPG / PNG acceptés.

1 fichier = 1 document.

2. DOCUMENTS STRICTEMENT INTERDITS

- - Documents posés sur un clavier, une table encombrée, un lit, - Documents flous, tronqués ou mal cadrés
- Documents pris de biais ou à l'envers
- Captures d'écran partielles
- Photos de plusieurs documents sur une même image
- Documents modifiés, masqués ou retouchés

3. RÈGLES D'EXHAUSTIVITÉ DES PIÈCES

Chaque document exigé doit être :

- Complet (toutes les pages obligatoires)
- En cours de validité
- Strictement conforme à l'identité du demandeur
- Sans incohérence entre les pièces transmises

Exemples :

- Carte d'identité : recto + verso obligatoires
- Avis d'imposition : toutes les pages
- Livret de famille : pages utiles obligatoires
- Attestations : datées et signées

4. RESPONSABILITÉ DU DEMANDEUR

Le demandeur est seul responsable :

- De la qualité des documents transmis
- De leur lisibilité
- De leur complétude
- De leur conformité réglementaire

Tout document non conforme est considéré comme non transmis.

Aucun traitement ne sera engagé tant que le dossier n'est pas complet et conforme.

VERSION ULTRA-COURTE À AFFICHER AU MOMENT DU DÉPÔT

Documents flous, mal cadrés, sombres, pris sur la cuisse, sur un clavier, une table ou avec des éléments visibles en arrière-plan = rejet automatique.

Merci de transmettre uniquement des documents nets, bien calés, complets et parfaitement

lisibles.